

Compte-rendu de la séance du 09 mai 2005

(1^{re} séance de l'Atelier C « Services aux entreprises et services urbains »)

Rédigé par Mathieu Hélias

1. Présentation de la séance

Lieu : Objectif Emploi

5, rue Jean Jaurès 93200 Saint-Denis

Horaire : 14h30-17h30

Étaient présents: Yazid Boudjedia (Coopaname), Idris Bahfir (École de la deuxième chance), François Bartoli (CR2M), J.P Colart (OPAC), Michel Besson (ANDINE), Séverine Alonso (IDEMU), Roch-Laurent Doué (Superettes du cœur), Naima Benaïssa (AOE, mille et 1 savoirs), Christophe Laplace-Claverie (Mairie d'Aubervilliers) Saïdi Jamal (Objectif Emploi), Marianne Villain (Plaine Commune), Jacques Hardy (Plaine Commune), Rachid Dehouche (Plaine Commune) Jacques Prades (CERISES), Mathieu Hélias (CERISES).

Étaient excusés: Nicole Riou (Plaine commune), Michel Baldi (Realise)

1.1 Cadre institutionnel

Cette séance présidée par Jacques Hardy (Plaine Commune) s'inscrit dans la continuité du programme portant sur les « services de proximité », axe prioritaire de travail en 2006, et qui fait suite à l'étude réalisée par le Centre Européen de Ressources sur les Initiatives Solidaires et les Entreprises Sociales (CERISES) menée auprès des entreprises sociales et des initiatives solidaires en 2005.

L'idée forte est que les pouvoirs publics financent des programmes et non plus des structures, les structures devant se fédérer aux programmes.

1.2 Objectif général

J. Prades rappelle l'objectif des ateliers.

Ce travail est une co-production qui a pour finalité de fédérer les initiatives locales autour de grands axes qui tendent à mailler les entreprises sociales et les initiatives solidaires. CERISES n'a aucune vocation à proposer technocratiquement un quelconque programme mais cherche plutôt à accompagner un mouvement de bas en haut.

Ce maillage peut se faire en réactivant des ressources passives, en s'insérant dans des dispositifs publics existants, en utilisant les clauses des marchés publics ou en faisant directement appel au marché par le rapprochement avec des acteurs marchands.

1.3 Objectifs de la séance

Le but de la séance était d'identifier les acteurs de ce troisième atelier, les différents champs d'application des services, et de déterminer les orientations futures.

2. Les termes du débat actuel : les services de proximité en France

Présentés par Jacques Prades

Puisque tous les acteurs ont reçu les précédents envois, J. Prades propose d'affiner quelques points et de lancer trois directions au débat, sans en rappeler les termes initiaux.

Le terme de « proximité » a deux significations :

- la proximité peut-être « géographique » et suppose donc un territoire pertinent. Au premier atelier, certains participants avaient évoqué que les services « à » et « du » domicile devaient avoir un « petit » territoire, une ou deux mairies mais certainement pas tout le territoire de la communauté d'agglomération.
- La proximité peut-être « relationnelle » et porte sur la relation construite entre le prestataire et l'utilisateur. « L'assistance informatique » ou « administrative » de la loi Borloo peuvent jouer sur ces deux définitions. On peut également évoquer que l'échange équitable participe d'une proximité relationnelle même lorsque les co-échangeurs sont géographiquement très éloignés. Quant à l'échange éthique ou les circuits courts, ils participent des deux définitions à la fois.

A la lecture du rapport des activités de Plaine Commune, Jacques Prades propose trois pistes pour cette réunion :

- Services urbains –proximité géographique

Épiceries sociales et épiceries solidaires par exemple.

- Services urbains –proximité relationnelle

Échange équitable par exemple.

- Les services aux entreprises

Emplois d'externalisation d'activités. Les emplois se développent au fur et à mesure de l'industrialisation et non pas en substitution

3. Idées fortes / propositions / réflexions

- Épiceries sociales / épiceries solidaires

Monsieur Roch-Laurent Doué évoque le projet « Supérettes du Cœur » : Épiceries implantées en pied d'immeubles sous le principe des banques alimentaires, elles nécessitent la création d'une carte de légitimation (délivrée par les services sociaux) pour accéder aux produits de l'épicerie. Elles seraient ouvertes tous les jours sur des plages horaires longues.

Fonctionnant sur des partenariats avec des industries agro-alimentaires qui, en échange de leur visibilité à l'occasion de salons, feraient don de certaines de leurs marchandises, elles fonctionnent principalement sur le bénévolat. Elles peuvent offrir la possibilité de formation (magasinage, stockage, étiquetage...). Le dispositif n'est pas pour le moment soutenu par les pouvoirs publics mais repose sur une exigence morale contre la pauvreté.

Premier problème : trouver des locaux en pieds d'immeuble (voir plus bas la réponse de l'OPAC).

Point faible : difficulté de pérenniser l'activité sans subventions des pouvoirs publics

Point fort : proximité de la population en grande difficulté et possibilités de faire le lien avec d'autres relais afin de contrer les effets de stigmatisation et de cloisonnement

Epiceas (épicerie aubervilliers solidarité) : le projet impulsé par les élus locaux d'Aubervilliers a démarré en 2001 mais son ouverture est limitée à deux jours par semaine.

Ce projet intéressant contient déjà ses propres limites : manque d'accompagnement et dépendance à l'égard des pouvoirs publics.

Idée forte : sortir de la logique caritative. Comment développer une activité suffisamment marchande qui permettent à ces épiceries de s'autofinancer ?

Ces projets gagneraient à être mis en relation avec le modèle de l'épicerie solidaire. (Une fiche synthétique sur les épiceries sociales et épiceries solidaires sera transmise pour les prochains ateliers).

Michel Besson de Minga intervient pour signaler qu'il voit dans ces expériences l'intérêt de redonner à la personne sa dignité humaine. En ce sens, on ne peut qu'encourager ces initiatives. Mais il souhaite qu'il y ait des relais, des passerelles avec le commerce équitable et aussi avec des entreprises d'insertion ou d'autres structures.

Mme Naima Benaïssa d'Objectif Emploi, souligne l'intérêt pour elle de participer à une réunion de ce type. Elle travaille dans l'aide à l'insertion (bilan professionnel, aide à la recherche d'emplois et offres de formations). Mais elle a souhaité, dès le départ de son implication dans ces projets, associer à cette activité la structure Mille et un savoirs (association d'échanges de savoirs entre «exclus» et «non-exclus») comme volonté de mixité sociale. Si l'esprit dans lequel elle travaille n'est nullement remis en cause avec le temps, elle est en demande de nouvelles passerelles en vue de développer des activités marchandes dans le respect des valeurs éthiques de l'économie solidaire (salon de thé par exemple pour favoriser cette mixité. Besoin d'implication importante de la population locale).

J. Prades insiste sur cette fluidité sociale et il suggère de regarder d'un peu plus près les banques du temps italiennes (CERISES proposera une fiche) qui pourraient fournir une piste ou encore certaines expériences coopératives de Barcelone.

Monsieur Yazid Boudjedja de Coopaname prend la parole sur les Coopératives d'activités et d'emplois présentes sur Paris et Nanterre. Il a un projet d'implantation sur Plaine Commune. Ce dispositif offre un cadre juridique sécurisant pour les entrepreneurs individuels. Actuellement 110 coopérateurs s'engagent à reverser 10% de leur chiffre d'affaire à la coopérative à condition qu'elle leur offre un certain nombre de services mutualisés. Ce procédé permet de s'autofinancer à près de 60%, le reste provenant de financements publics. Il sert de tremplin aux jeunes entreprises coopératives qui, après avoir bénéficié des savoir-faire de l'ensemble des coopérateurs, ont atteint une certaine stabilité économique leur permettant de s'émanciper de la structure mère.

J. Prades, connaissant la première structure de ce type, « Cap service Lyon », précise que ces initiatives ont deux avantages : ne pas croire qu'à la sortie d'études supérieures commerciales ou économiques, on est capable de devenir « entrepreneur » et ne pas penser qu'on puisse être en même temps, gestionnaire commercial, comptable, gestionnaire de personnel, etc.

Marianne Villain ajoute que ce qui importe dans ces structures est de sécuriser les entrepreneurs.

Monsieur JP Colart évoque le rôle de l'OPAC . Il s'agit d'une mise à disposition de locaux sociaux pour commerces ou destinés aux associations. Présent sur une large partie du territoire de Plaine Commune (sauf Stains et Aubervilliers), il y a beaucoup de demandes pour des locaux de moins de 50m², mais davantage de possibilités pour de grands espaces.

Monsieur Idris Bahfir évoque la fonction de l'École de la deuxième chance (E2C)

Structure d'insertion sociale et professionnelle pour jeunes adultes sortis du système scolaire, elle propose des parcours individualisés dans le cadre d'une alternance école/entreprise.

Elle n'oriente pas forcément ces offres de formations en fonction de la demande territoriale, mais elle pourrait décider de le faire.

J. Prades insiste sur cette possibilité d'infléchir ce mouvement, ce qui permettrait d'avancer dans la direction de « l'employabilité » (même si le terme peut induire une victimisation insupportable).

Monsieur Idris Bahfir souligne aussi les problèmes de garde d'enfants que rencontrent certaines jeunes mères durant leur parcours de formation. Les dispositifs existants n'étant pas toujours suffisants et adaptés à leurs besoins.

Le centre de ressources des métiers de la maintenance (CR2M) est présenté par François Bartoli. Né d'une volonté politique (Conseil Général, Plaine Commune...), il part du constat d'une disparition de postes productifs. Il s'efforce à un développement des activités de maintenance, d'emplois de techniciens. Deux types de métiers sont mis en avant : en rapport avec l'outil productif et l'environnement.

Le deuxième constat est l'offre importante de formation aux métiers de la maintenance (lycées professionnels, CFA,...) sur le territoire.

On peut alors faire le lien entre les centres de formation, les entreprises et les politiques de l'emploi du territoire de Plaine Commune.

A noter que François Bartoli regrette que les acteurs de la politique de la ville ne soient pas présents à ces réunions.

4. Orientation des futurs travaux

- **Méthode**

Les séances 2 de chaque atelier devront davantage être animées par les participants eux-mêmes, en vue d'une meilleure appropriation du programme. C'est Isabelle Mattéi de CERISES qui prendra le relais de la mobilisation personnalisée sur cet aspect des deuxièmes séances.

- **Mobilisation des acteurs**

Il faut continuer à sensibiliser les structures qui n'ont pas participé à ces débats.

Les structures doivent faire le relais auprès de leurs partenaires. Les participants doivent également faire le relais au sein même de leur structure.

5. Points forts de la séance

Une véritable dynamique s'est mise en place lors de cet atelier. J. Prades souligne que cet atelier est exactement ce que CERISES souhaitait voir se mettre en place. La complémentarité des projets des structures devrait permettre de faciliter le maillage que l'on cherche. Il appartiendra aux responsables techniques de ce programme de faire les liens avec les politiques et à CERISES d'exercer les pressions nécessaires pour que ces initiatives trouvent les réponses politiques à leur demande.

6. Prochaine séance

La prochaine séance de l'atelier A (Service du domicile et à domicile) est fixée le mardi 23 mai de 14h à 17h dans les locaux de Partenaire pour l'Emploi à Epinay sur Seine.